

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU****CANTON DE GIF-SUR-YVETTE****REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON****PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU 28 MARS 2026**

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt six
le vingt huit mars et à onze heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le vingt quatre mars deux mille vingt six
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la Présidence de la doyenne d'âge puis de Monsieur le Maire une fois élu

Madame DE VILMORIN, doyenne d'âge, préside la séance jusqu'à l'élection du Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. TIXIER, Mme LIBONG, M. DELORT,
Mme ROQUAIN, M. ROGER-ESTRADE, Mme BRIGNON, Mme CLÉVÉDÉ,
M. CARPENTIER, Mme QUINCAMPOIX, M. MILONNET, Mme DE VILMORIN,
M. ATTAF, Mme BOULER, M. MARTEAU, Mme DUBOIS, M. AUCHECORNE,
Mme RIVIÈRE, M. PERREAU, Mme PIÉRA, M. TOUATI, Mme SANOUSSI, M. FASS,
Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme LUBELSKI, M. COLLIN, Mme ROUSSEL,
M. CASTINEIRAS, M. CASIMIRO, Mme BUARD,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. BOZEC à Mme CASAL DIT ESTEBAN,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

ASSESEURS :

M. AUCHECORNE,
M. CASTINEIRAS,

Mme DE VILMORIN, Présidente de la première partie de cette séance, indique qu'à la suite des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 22 mars 2026, les chiffres suivants ont été comptabilisés :

- 11788 inscrits
- 7231 votants
- 53 votes blancs
- 23 votes nuls
- Soit 7155 suffrages exprimés,

Ont obtenu :

- La liste « Unis Pour Verrières » conduite par M. TRÉBULLE : 3 142 voix, soit 43,91% des suffrages, soit 24 sièges ;
- La liste « Réussir Ensemble Verrières-le-Buisson » conduite par M. FASS : 2 989 voix, soit 41,78% des suffrages, soit 7 sièges ;
- La liste « Retrouvons Verrières » conduite par M. CASIMIRO, 1 024 voix, soit 14,31% des suffrages, soit 2 sièges.

Les élus suivants, siégeant au Conseil, sont installés dans leurs fonctions :

François Guy TRÉBULLE	Karine CASAL DIT ESTEBAN	Ian TIXIER
Magali LIBONG	Jean-Louis DELORT	Elisabeth ROQUAIN
Henri ROGER-ESTRADE	Jacqueline BRIGNON	Grégory BOZEC
Emmanuelle CLÉVÉDÉ	Etienne CARPENTIER	Katia QUINCAMPOIX
Jean-Pierre MILONNET	Nathalie de VILMORIN	Nasser ATTAF
Rozenn BOULER	Thomas MARTEAU	Marie DUBOIS
Lucas AUCHECORNE	Frédérique RIVIÈRE	Benoît PERREAU
Céline PIÉRA	Michaël TOUATI	Aïcha SANOUSSI BOCAR
Jérémy FASS	Agnès QUINQUENEL	Michel YAHIEL
Patricia LUBELSKI	Emmanuel COLLIN	Hélène ROUSSEL
Carlos CASTINEIRAS	Ghislain CASIMIRO	Nathalie BUARD

Les élus communautaires sont M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. BOZEC, M. FASS.

L'installation et l'appel étant faits, il convient de procéder à l'élection du Maire, à la détermination du nombre d'adjoints, à l'élection des adjoints au Maire ainsi qu'à la lecture de la charte de l'élu local.

Sous la présidence de Mme DE VILMORIN, doyenne d'âge, il est procédé à l'élection du Maire, au scrutin secret, par les membres du Conseil municipal.

Les deux assesseurs sont M. CASTINEIRAS et M. AUCHECORNE.

Mme DE VILMORIN procède à l'appel à candidature.

M. François Guy TRÉBULLE se déclare candidat.

Il est alors procédé à l'ELECTION DU MAIRE.

Le dépouillement du 1^{er} et unique tour de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	9
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

M. TRÉBULLE obtient 24 voix. Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Mme DE VILMORIN lui remet l'écharpe.

M. le Maire la remercie et indique être heureux et fier de recevoir de ses mains ce symbole de la démocratie et du lien qui unit chaque commune à la Nation tout entière. Il indique qu'avec ces trois couleurs, ils s'inscrivent dans une histoire qui les dépasse et dans laquelle ils doivent assumer n'être que les éphémères mandataires de bien plus grand qu'eux.

Il met en avant le fait qu'elle le relie à Bernard Mantiene et Thomas Joly dans le sillage de l'action desquels il se dit fier de continuer à inscrire la Ville de Verrières-le-Buisson. Aux premiers moments de ce mandat, il souhaite souligner la très grande dette de reconnaissance à l'égard de ceux qui ont contribué à faire de cette Ville ce qu'elle est.

Il adresse une pensée toute particulière pour Gérard Dossmann et Jean-Paul Mordefroid, piliers des équipes municipales depuis plusieurs mandats, mais aussi pour Christine Lagorce, Anne Kerny, Marie-Paule Octau, Didier Millet, Alain Cholay, Hervé Baude, sans lesquels, le mandat qui s'est achevé n'aurait pas été le même. Il indique avoir une pensée également pour les élus qui siégeaient dans l'opposition et qui ont assumé avec fidélité l'engagement qu'ils avaient pris.

M. le Maire a souhaité revenir sur la campagne qui a vu 105 candidats présenter leur candidature devant les Verriérois. Il indique que cela a demandé du temps et une énergie qu'il faut honorer, quelle qu'ait été la liste au sein de laquelle elle s'est manifestée et salue

ainsi sincèrement l'intérêt pour la vie communale et l'engagement citoyen que cela représente.

M. le Maire met en exergue le fait que sa liste a gagné sans pour autant avoir reçu un blanc-seing et dit mesurer tout le respect et l'attention qu'ils doivent aux citoyens qui ont privilégié d'autres options que celles que sa liste portait et à ceux qui les représentent. Il informe avoir entendu certaines oppositions, certaines hésitations, certaines déceptions et qu'il conviendra d'en tenir compte.

Il indique qu'ils assumeront la mise en œuvre de leur programme et développeront les projets présentés aux Verriérois, sur le Centre Technique Municipal, pour la zone des Petits Ruisseaux ou le terrain de la rue Marie et Pierre Currie avec transparence, en échangeant et expliquant, autant qu'il sera nécessaire et à chaque étape qui reste à parcourir.

Pour les autres projets urbains, il informe qu'ils œuvreront dans le sens partagé avec les Verriérois, en étant très soucieux de la protection du tissu pavillonnaire et d'un espace où la composante végétale doit demeurer essentielle.

Il indique qu'ils œuvreront aussi à la protection à l'embellissement et à la valorisation d'espaces tels que le square Léon Maugé, le terrain du Bua, les coteaux d'Amblainvilliers ou le site de Clairbourg ; au bon entretien des parcs publics et aux échanges cordiaux et exigeants avec l'ONF qui a la charge de la plus grande part du territoire communal.

M. Le Maire met en avant l'Arboretum municipal indiquant en avoir fait l'objet d'une délégation particulière avec la mission de veiller à la valorisation de ces trésors que sont l'herbier et l'Arboretum, dans une dynamique plus large de Ville ArTboretum, mêlant culture et nature.

Il informe que la Potinière sera réouverte, dès la rentrée prochaine, avec ses deux salles de danse et son espace socio-culturel et dont la programmation sera construite avec les habitants et les associations.

Il met en avant le dynamisme culturel avec le Centre Culturel André Malraux, l'Espace Bernard Mantiene, et l'Orangerie. Ainsi que le dynamisme sportif avec le riche tissu associatif Verriérois, citant l'octogénaire TU et les autres associations sportives.

Il indique que le prochain mandat devra notamment voir des travaux importants, déjà initiés, au complexe sportif de la Vallée à la Dame, et que l'entretien des infrastructures sportives devra être assuré à la hauteur de leurs usages.

Il informe qu'ils accompagneront les plus jeunes, de la petite enfance, accueillie en crèche ou chez les assistantes maternelles, aux plus grands, en passant par le déploiement du projet éducatif de territoire et le réaménagement de la cour de l'école David Regnier-Paul Fort, les activités périscolaires et bien sûr, aussi par l'accompagnement des jeunes, dans l'espace qui leur est dédié et bien au-delà.

Il indique être très heureux d'initier ce nouveau mandat avec la présence des membres du Conseil Municipal des Enfants et indique espérer que, prochainement, un Conseil Municipal des Jeunes viendra enrichir la collectivité.

Il met en exergue le fait que l'avenir, c'est aussi celui de nos aînés au regard du nombre de Verriérois âgés de 70 ans et plus au sein de la Ville et que l'attention portée aux seniors est une tradition à laquelle ils seront fidèles sans craindre d'innover : poursuite du déploiement de la Maison de Luce et Léon pour les accompagner et renforcement de la coordination harmonieuse de tous ceux qui accompagnent les aînés.

M. Le Maire indique qu'ils s'engagent tout particulièrement pour ce mandat dans le renforcement de la politique communale en matière de santé avec la volonté d'accueil d'un service de soins infirmiers à domicile et le renforcement de l'attractivité pour de nouveaux professionnels de santé.

Il indique qu'il mobilisera tous les relais, tous les partenaires, notamment la Région, le Département, la Communauté Paris-Saclay.

Il explique que si Verrières est singulière et qu'il souhaite que cette singularité soit préservée, Verrières est aussi reliée à ses voisins, à des pôles d'intérêts importants et qu'il est essentiel que ces liens soient préservés et renforcés, notamment sur le plan des mobilités.

M. Le Maire veut souligner les enjeux, notamment financiers, mettant en avant que la Ville est tout sauf riche et les moyens de plus en plus limités et qu'il convient d'être réaliste et pragmatique.

Il souhaite dire publiquement à l'ensemble des agents de la collectivité combien les élus sont reconnaissants de leur dévouement pour le bon fonctionnement des services communaux, indiquant que tout le monde ne mesure pas toujours la profondeur de leur investissement et la qualité du service proposé.

Il indique que les agents de la Ville incarnent à merveille la pertinence de cette phrase d'André Malraux « Dans un univers passablement absurde, il y a quelque chose qui n'est pas absurde, c'est ce que l'on peut faire pour les autres ». Ils ont fait le meilleur choix, celui de « faire pour » les Verriérois.

Il explique qu'il lui est apparu nécessaire de terminer ses propos en citant Malraux en cette année où le 50e anniversaire de sa mort est commémoré à Verrières-le-Buisson et remercie l'assemblée.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à la suite de l'ordre du jour du Conseil municipal

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Par 33 voix, soit l'unanimité, le Conseil municipal approuve le nombre d'adjoints au Maire fixé à 7, et conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION DES ADJOINTS :

Les deux assesseurs sont M. CASTINEIRAS et M. TRIQUET AUCHECORNE.

Une seule liste, « Unis pour Verrières », est enregistrée. Monsieur le Maire présente la liste. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} et unique tour de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	9
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
A obtenu : Unique liste présentée :	24 voix

L'unique liste « Unis pour Verrières » ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

Premier adjoint	Mme	Karine CASAL DIT ESTEBAN
Deuxième adjoint	M.	Ian TIXIER
Troisième adjoint	Mme	Magali LIBONG
Quatrième adjoint	M.	Jean-Louis DELORT
Cinquième adjoint	Mme	Elisabeth ROQUAIN
Sixième adjoint	M.	Henri ROGER-ESTRADE
Septième adjoint	Mme	Jacqueline BRIGNON

M. Le Maire procède ensuite à la remise des écharpes.

M. CASIMIRO sollicite une prise de parole :

Il souhaite transmettre ses félicitations républicaines à M. TRÉBULLE.

Il indique être honoré, avec Mme BUARD, d'intégrer le Conseil Municipal et en mesure pleinement les enjeux.

Il met en avant le fait qu'ils seront une opposition vigilante, sérieuse et constructive et qu'ils étudieront avec attention les projets, l'objectif étant de contribuer à la qualité du débat démocratique.

Il met en exergue la volonté d'aller dans le sens du bien être des habitants et que s'ils considéraient que les projets n'allaient pas en ce sens, ils feraient des propositions alternatives, l'enjeu étant de défendre l'intérêt des habitants et contribuer à faire émerger des projets utiles pour la Ville.

M. FASS intervient également :

Il transmet ses félicitations pour la campagne, indiquant qu'elle a permis que beaucoup d'idées germent.

Il indique être heureux d'accompagner les élus et que son groupe serait aussi une opposition constructive allant dans le sens de l'intérêt général. Ainsi, il informe qu'il indiquera, en équipe, quand il pensera que la majorité fait fausse route pour les habitants.

Il met en avant son souhait d'aider encore plus, d'être plus associé, qu'il y ait plus de transparence.

Il souhaite réussite et courage au Maire.

Monsieur le Maire indique qu'en effet la divergence d'opinion est courtoise et constructive et qu'il souhaite que cela continue.

Et que la formulation « majorité-minorité » convient mieux que « majorité-opposition ».

Il rappelle avoir entendu le message explicite des habitants.

Il informe qu'il reparlera lors d'un prochain Conseil Municipal du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement des commissions.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL :

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les dispositions comprennent, entre autres, des indications portant sur les thématiques suivantes :

- les règles de déclaration de patrimoine et d'intérêt,
- les relations avec les employeurs,
- les règles de la formation accessible aux élus,
- les modalités d'indemnisation des fonctions électives, d'affiliation à la sécurité sociale,
- les règles de fiscalisation des indemnités de fonction,
- les modalités de protection des élus en cas d'accident,
- les régimes de retraite spécifiques aux élus.

M. Le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 avril à 20h et que les dates prévisionnelles des autres Conseils sont les 18 mai et 29 juin à 20h.

La séance est levée à 12h15.

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE